

Mairie de Barjac (Gard)

Arrêté N°2026-14AP

Arrêté du maire nommant des membres du conseil d'administration du CCAS

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 avril 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées le 25 mars 2026 ;

Considérant que les associations sollicitées ou informées par voie d'affiche n'ont pas transmis de propositions (ou suffisamment de propositions) et que la formalité précitée s'avère impossible, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

Arrête :

Article 1er – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- HERVE Chantal
- EVAIN Christine
- SARRAZIN Jeannette
- MARASA Martine
- GEVAUDAN Simon
- CHAUWIN Franck
- LISLE Jean Louis
- DELANNOY Philippe

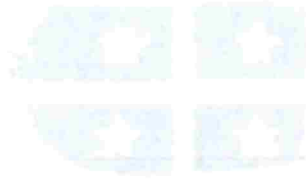
Article 2 – Le présent arrêté sera *affiché en mairie et/ ou publié sur le site internet de la commune*, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à Barjac, le 28 avril 2026

Le Maire

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20260427-AR202614AP-AI
Reçu le 28/04/2026



Ministère de l'Intérieur

Direction nationale de la police

Paris, le 28/04/2026

Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Objet : [Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

Très respectueusement,

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]